

La Gazette des Comores

Paraît tous
les jours sauf
les week-end

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

20^{ème} année - N° 3448 - Mardi 06 Août 2019 - Prix : 200 Fc

COOPÉRATION RÉGIONALE

Quel statut de Mayotte au sein de la COI ?

Le député mahorais, Mansour Kamardine a émis le vœu de voir Mayotte intégrer la Commission de l'Océan Indien. Lors de la Retraite Ministérielle qui s'est tenue à Moroni du 1er au 3 Août dernier, les opinions divergent autour de cette question. Luc Hallade, Ambassadeur délégué à la Coopération Régionale dans l'Océan Indien à La Réunion a affirmé que la question de cette intégration a été débattue. Chose que dément fermement le Secrétaire général de la Commission, Hamada Madi. Ce dernier dit qu'il ne s'agit pas d'une question à débattre.

Luc Hallade,
Ambassadeur délégué à la
Coopération Régionale dans
l'Océan Indien à La Réunion

Oui cette question a été débattue. J'ai à la demande du



Luc Hallade

gouvernement français, puisque le député Mansour Kamardine a prôné cette intégration de Mayotte au sein de la Commission de l'Océan Indien mais cette revendication, elle est portée pas seulement par Monsieur Mansour Kamardine mais par le gouvernement français dans son

ensemble. Et dans les instructions reçues, avant de venir participer et représenter le ministre des Affaires Etrangères à cette retraite ministérielle, il y avait cette question qui a effectivement été débattue et qui a fait l'objet d'un débat serein et sans anicroche particulière.



Hamada Madi

C'est-à-dire que j'ai demandé au nom du gouvernement à ce que Mayotte puisse participer au projet de la Commission de l'Océan Indien en termes de besoin à tous les projets qui pourraient intéresser aux patriotes mahorais. Et cette demande a été acceptée notamment par la partie comorienne

et donc, il reste maintenant à prévoir les modalités de cette participation de Mayotte au projet de la Commission de l'Océan Indien. Mais le principe a été acté à l'occasion de cette retraite ministérielle.

LIRE SUITE PAGE 3

CÉLÉBRATION DE L'AID EL KABIR EN UNION DES COMORES

**Jour d'Anrafat samedi,
l'Aid lundi aux Comores**

LIRE PAGE 2

Visitez le site de la Gazette
www.lagazettedescomores.com

La Gazette des Comores
Le devoir d'informer, la liberté d'écrire

Prières aux heures officielles
Du 06 au 10 Août 2019

Lever du soleil:
06h 24mn
Coucher du soleil:
18h 02mn
Fadjr : 05h 12mn
Dhouhr : 12h 17mn
Ansr : 15h 16mn
Maghrib: 18h 05mn
Incha: 19h 18mn



Abdillah Mbaé : " Hassani Hamadi n'a laissé aucune trace de vol au sein de la banque de Ngazidja "

Devant la presse, Abdillah Mbaé et Ibrahim Himidi, tous deux dirigeants de la Société Financière d'Investissements Solidaires (SFIS) ont réagi face à l'accusation portée contre l'ancien gouverneur de l'île de Ngazidja, Hassani Hamadi. Ces derniers le défendent et affirment qu'il n'a pas escroqué la banque de Ngazidja.

Cela fait une semaine qu'une bande magnétique accusant l'ancien gouverneur Hassani Hamadi d'escroquerie au sein de la société financière d'investissement solidaire (SFIS) a été diffusée sur les antennes de RCM 13. Cette accusation a irrité les pionniers de cette banque que Hassani Hamadi a créée depuis deux ans. Hier lundi dans la matinée, la direction actuelle de cette

société a tenu une conférence de presse pour rejeter l'accusation avec des preuves à l'appui. Abdillah Mbaé et Ibrahim Himidi ont bien décrypté la question du vol dont l'ancien gouverneur de Ngazidja est accusé.

« Cette société a été dirigée par Hassani Hamadi pendant deux ans. Ce dernier est parti sans laisser la moindre trace d'une fraude. L'objectif de cette rencontre est de montrer que l'ancien gouverneur Hassani Hamadi est accusé à tort, déclare Abdillah Mbaé. Avec un air colérique, ce dernier explique que pour retirer une somme d'argent d'une société dans les institutions bancaires, il faut la signature de plusieurs personnes. « Sans la complicité de plusieurs personnes, il est incapable de retirer l'argent dont il est question. Par-dessus tout, cessons de nous créer des problèmes »,

avance-t-il.

Quant à Ibrahim Himidi, membre du conseil d'administration, il a parlé de l'état de la société et la perspective de l'ancien gouverneur concernant la création de la SFIS « Ce n'est pas une société publique mais privée. Elle a été créée depuis que Hassani Hamadi était gouverneur de l'île de Ngazidja par la contribution financière de plusieurs acteurs dans le but de lutter contre la pauvreté. Cependant lorsque Hassani Hamadi s'est déclaré candidat aux élections présidentielles en mars dernier, certains adhérents animés par des préjugés ont décidé de quitter la société et exigé d'être remboursé. Et après le départ brusque du gouverneur, des rumeurs sans fondement font état d'une période difficile que traverse la société », montre-t-il. Selon lui, depuis le départ de Hassani



Abdillah Mbaé à propos de la Banque de Ngazidja

Hamadi, la majorité des membres demandaient à vérifier si l'argent est bien dans les comptes. « Voici des preuves qui attestent qu'il n'y a pas eu de vol. Nous étions très vexés d'entendre à la radio des lourdes accusations sans preuves.

Franchement cette fois ci nous avons toléré l'erreur mais prochainement l'affaire ira jusqu'au tribunal », conclut-il.

Kamal Gamal

CÉLÉBRATION DE L'AID EL KABIR EN UNION DES COMORES

Jour d'Anrafat samedi, l'Aid lundi aux Comores

Pendant que les musulmans du monde se retrouveront sur le mont Anrafat samedi 10 Août, l'Aid El-Kabir sera célébrée le lundi en Union des Comores. Une annonce faite par le mufti de la république la semaine dernière à la radio.

L'ide El-Kabir en Union des Comores sera célébré le lundi 12 Aout. Une annonce faite le vendredi dernier par le grand mufti de la république. Said Tohir Ben Said Ahmed Maoulana dans une émission radiotélévisée à l'Ortc, se justifie par le fait que le croissant lunaire en Union des Comores est apparu dans la nuit du vendredi à samedi contrairement en Arabie Saoudite où il était visible dans la nuit du jeudi à vendredi. « C'est une question simple ! Chaque pays fixe le jour de l'Aid, en fonction de l'apparition de la lune », persiste et signe le mufti. En plein pèlerinage, les musulmans du monde vont rester sur le mont Anrafat le samedi 10

Aout et accomplir la prière de l'ide le lendemain. Et par rapport au jeûne, le mufti explique que les Comores vont jeûner le dimanche 11 Août puisque c'est le jour qui correspond au 9e jour du 12e mois du Calendrier musulman.

Aux Comores, célébrer l'Aid El Kabir un jour après l'Arabie Saoudite suscite chaque année une polémique. Certaines localités de l'archipel prient le même jour que l'Arabie Saoudite. Selon eux, il n'y a pas deux jours d'Anrafat. Et face à ses détracteurs, le mufti ne compte pas croiser les bras. « Ceux qui oseront prier le dimanche, nous allons envoyer la gendarmerie pour les interpellier », prévient Said Tohir qui appelle les ministres de la défen-

se, de l'intérieur et des affaires islamiques à prendre leurs responsabilités.

Pour rappel, en 2017 plus précisément en septembre, 30 personnes ont été arrêtées avant d'être relâché grâce pour avoir prié le même jour que l'Arabie Saoudite. Certaines personnes étaient condamnées à la prison avec sursis, d'autres ont écopé des peines de deux mois de prison ferme. Selon les autorités de l'Etat de l'époque plus particulièrement le procureur de la République, c'était un acte de « désobéissance à la plus haute autorité religieuse ».

Ibnou M. Abdou



Mufti Said Touhir à la mosquée de vendredi de Ntsoudjini. (Photo d'archive)

HABARI ZA UDUNGA

Interactions dans les îles de la lune

Le concept d'interaction désigne en biologie le processus par lequel deux ou plusieurs éléments se déterminent mutuellement par une relation réciproque. En sciences sociales, l'interaction désigne l'action des individus qui adaptent leurs comportements en fonction les uns des autres dans une situation donnée.

Dans les îles de la lune, les gens se réveillent le matin et échafaudent des indicateurs d'interactions entre les différents acteurs de la vie socio-économique. Nos fameux Bangwe sont des véritables réservoirs dans la création de ces indicateurs sortis tout droit de l'imagination de certains animateurs de ces structures traditionnelles.

Il ne faut pas être un très grand

clerc, grand politologue ou versé dans la lecture des boules de cristal pour savoir que dans le pays on manque énormément de repères pour se guider dans la dédale des déclarations tant du régime que de l'opposition ou pour être précis de la cohorte des multiples courants et tendances qui les composent. Dans les îles de la lune comme un peu partout en Afrique, la notion d'opposant est quelque peu élastique dans la mesure où il est difficile de mettre un contenu cohérent à l'intérieur du concept.

Nous écrivons souvent que dans notre pays le sens pratique, le pragmatisme et la recherche de l'efficacité sont des notions abstraites. Nous nous contentons de nous enfermer dans un monde clos où tout est

conditionné aux seuls rapports sociaux entre individus, familles et autres lignages. Nous avons le plus grand mal à nous projeter vers des horizons nouveaux, vers un élargissement de notre vision de l'avenir.

Chaque fois que viennent les difficultés, nous nous empressons de nous enfermer dans notre coquille, vide cela va de soi, et nous nous refusons d'appréhender les vrais problèmes. Notre jeunesse assiste chaque jour, impuissante, au bricolage de tous les aspects touchant à la bonne marche du pays. Et on ne peut pas se permettre de passer tout notre temps à bâtir des châteaux de cartes.

Aussi, on peut souhaiter que les interactions de tous ceux nous veulent « du bien », devraient concourir

à trouver des consensus sur les grands maux du pays et qui sont connus de tous.

Notre drame vient surtout du fait que chacun de nous se sent capable d'être au gouvernail quelque soit le temps qu'il fait. Nous le disons souvent, il suffit d'un concours de circonstances pour se retrouver au sommet. « Zinu bahati zakalantsiza yandru », telle est l'explication basique.

Le plus important est d'admettre là où nous avons failli et d'ouvrir le débat à des nouvelles approches qui prennent en compte les réalités du pays et qui valorisent les compétences et l'honnêteté.

Mmagaza

**La Gazette
des Comores
l'information libre
à votre portée**

Quartier Badjanani
BP 2216 Moroni Comores
Tél:(269) 773 91 21

ou
333 26 76

E-mail:
la_gazette@comoreste-
lecom.km

COOPÉRATION RÉGIONALE

Quel statut de Mayotte au sein de la COI ?

Les textes fondateurs de l'organisation doivent être revus à la suite de cette retraite ministérielle et ce sera à l'occasion de la refonte des textes qu'on pourra, effectivement, envisager d'officialiser une participation de Mayotte aux activités de la Commission de l'Océan Indien. Pour l'instant, ce qui a été acté et accepté par l'ensemble des Etats membres et notamment par la partie comorienne, c'est que Mayotte puisse participer aux projets de la Commission et donc c'est déjà un premier pas encourageant pour la suite.

Hamada Madi, Secrétaire Général de la Commission de l'Océan Indien

Nous sommes une organisation internationale, c'est-à-dire que nous dépendons du droit international. Les sources du droit international, c'est la charte des Nations Unies, ce sont les conventions internationales ratifiées par les Etats, mais c'est aussi les résolutions des Nations Unies. Et donc les Etats qui siègent sont des Etats Indépendants qui ont leurs structures et qui sont admis à l'ONU et ce sont eux qui sont

membres. Ce n'est pas une organisation ou une île qui peut venir être candidat sinon toutes les îles (Mohéli, Anjouan, Grande Comore et les centaines Iles des Seychelles) de la région peuvent y intégrer. Vous dire que la question n'a été débattue ça serait une faute parce qu'il ne pouvait pas être une question. Elle n'est une question que par rapport à certains qui se la posent mais pour nous, cela n'a jamais été une question. Aujourd'hui, Mansour réclame que Mayotte puisse être membre de la Commission de l'Océan Indien, mais on ne peut pas lui inter-

dire de le vouloir.

Je vous rappelle que notre organisation est composée de cinq Etats. Il y en a une seule qui est une île et c'est La Réunion mais pour qu'elle puisse participer, il a fallu que la France se présente. Et dans la décision de l'admission de la France à la COI, c'est bien précisé que la France est membre de la COI au nom de son département qui s'appelle Ile de La Réunion. Question close, c'est fini et il n'y a plus de possibilité.

Rassemblés par A.O Yazid

CENTENAIRE DE L'OIT

Multiplier les emplois des jeunes pour lutter contre le chômage

Dans le cadre de la célébration du centenaire de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), un salon de l'emploi a été lancé pour cette occasion du 5 au 7 août à Moroni. La journée a vu la participation des représentants des Nations Unies aux Comores, du Modec, de la CTC, et du ministre de la jeunesse, de l'emploi et du travail.

L'Organisation Internationale du Travail (Oit) a fêté hier 5 Août ses 100 ans depuis sa création. Créé en 1919, l'organisation vise à faciliter et à créer des emplois décents et instaurer la justice sociale dans le monde. En Union des Comores, le centenaire a été marqué par l'organisation d'un Salon de l'emploi, qui se tient depuis hier 5 août. « L'employabilité des jeunes », tel est le thème choisi pour célébrer la journée. « Le bureau de l'OIT zone Océan Indien a toujours accompagné sans relâche la jeunesse comorienne, a formé, a sensibiliser et a donné des opportunités de l'entreprenariat, afin de créer des emplois décents pour les femmes et les jeunes, en étroite partenariat avec le gouvernement comorien, à travers le ministère de la jeunesse et de l'emploi », a fait savoir Boinaidi Kari, vice-président de la plateforme nationale des jeunes entrepreneurs.

« Avec l'appui de l'OIT zone Océan Indien et du ministère de la jeunesse, la plateforme nationale des jeunes entrepreneurs a formé 300 femmes et jeunes, créé 28 petites et moyennes entreprises et inséré 85 jeunes dans le marché du travail entre 2015 à 2018. « Nous travaillons toujours avec nos partenaires et nous espérons que dans les mois et années à venir, l'Etat comorien et les partenaires, trouveront une solution pour la mise en place d'un fonds d'insertion des jeunes, afin de les accompagner », poursuit-il.

Pour le coordinateur résident du Système des Nations Unies aux Comores, l'OIT était la première organisation créée et a même déjà existé avant la mise en place de l'Onu. «



L'Union des Comores a adhéré à l'OIT depuis octobre 1978 et a déployé des efforts considérables pour la promotion du travail décent avec les appuis du Bureau Pays de l'OIT basé à Madagascar, des différents projets

de coopération technique et de toute l'équipe de l'OIT dans son ensemble que je voudrais féliciter », montre Dr Matthias Naab. Le diplomate onusien montre par la suite que le centenaire marque une grande maturité et une

multitude de réalisations afin d'instaurer la justice sociale dans le monde. « Dans la justice sociale, il y a plusieurs dimensions qui nécessitent des considérations spécifiques, notamment l'égalité des droits, la solidarité et la distribution équitable des richesses. Pour se faire, le rôle du travail est prépondérant en tant que clé de répartition des richesses et c'est là que le rôle de l'OIT est important. Pour couvrir aussi plusieurs aspirations telles que le respect des normes internationales du travail, la création d'emplois décents, l'accès à la protection sociale et l'instauration du dialogue social », indique-t-il.

De son côté, Nordine Ben Ahamada, le ministre de la jeunesse, de l'emploi et du travail, a félicité au nom du gouvernement l'OIT, en

reconnaissant l'œuvre immense et de haute lutte qu'elle accomplit depuis un siècle dans le monde, et 60 ans en Afrique au service de la justice sociale et de la promotion du travail décent. « Je réitère l'engagement du gouvernement comorien à œuvrer pour l'atteinte des objectifs de notre organisation et saisit cette occasion pour lancer un appel à l'OIT et aux autres partenaires au développement, à œuvrer de concert pour relever le défi de la croissance dans la justice sociale ; et à prendre en compte la spécificité des petits Etats Insulaires que nous sommes, dans les programmes de développement », conclut-il.

Nassuf Ben Amad

DÉTENTION DE SALEH ASSOUMANI

« La procédure est au point mort »

Saleh Assoumani, membre du Mouvement Hury est placé en mandat de dépôt depuis près de 4 mois, pour « complot dans le but de changer de régime, non dénonciation des faits auprès des autorités, mouvement insurrectionnel et atteinte à la sûreté de l'Etat ». Pour l'instant, la procédure est au point mort, selon son avocat, Me Mohamed Nassur. Celui-ci a révélé que son client n'avait pas subi des sévices corporels « mais a été affaibli durant 3 jours alors qu'il se trouvait à Kandani ».

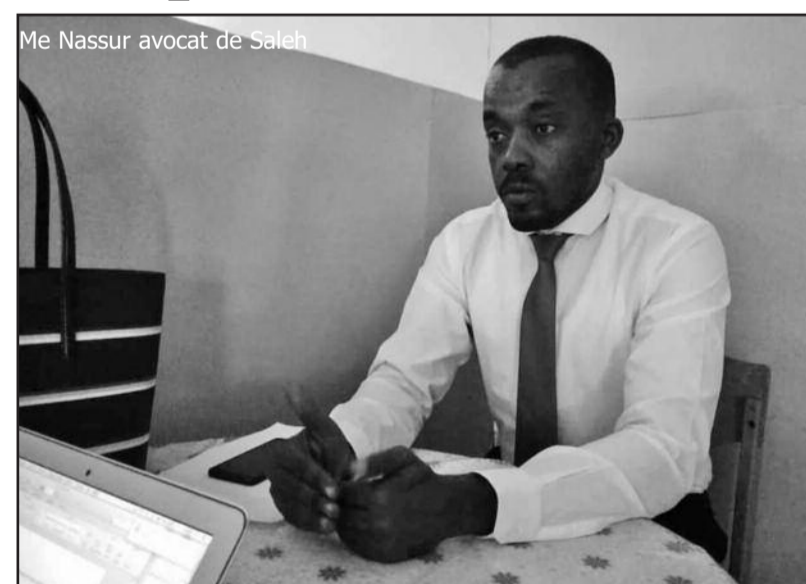
Cela va faire 4 mois depuis que Saleh Assoumani, membre du Mouvement Hury, a été écroué pour « complot dans le but de changer le régime, non dénonciation des faits auprès des autorités, mouvement insurrectionnel et atteinte à la sûreté de l'Etat ». Pour Me Mohamed Nassur, son avocat, Saleh « reconnaît avoir voulu empêcher la proclamation des résultats, mais celle-ci ayant eu lieu, la phase de l'intention n'a jamais été dépassée ». Il encourt au moins, selon son avo-

cat, 20 ans d'emprisonnement.

Une instruction évidemment est ouverte. Et des interrogatoires menés. « Il y a même eu une confrontation entre Chamsoudine Soudjay (écroué aussi et membre de Hury, ndlr) dans le bureau du juge », a fait savoir Me Mohamed Nassur. Mais, « il y a eu la vacance judiciaire au mois de ramadan et depuis la procédure est au point mort », a-t-il fait valoir. Personne ne sait encore quand se tiendra le procès. « Nous avons introduit une demande de liberté provisoire mais celle-ci a été rejetée », a-t-il révélé.

Pour ce qui est de la torture physique, Saleh a « affirmé ne pas avoir subi des sévices », selon notre interlocuteur. En revanche, toujours selon lui, « il a passé 3 jours à Kandani (camp militaire, ndlr) sans manger ». Et de rajouter, « sans compter les deux mois passés en cellule d'isolement ». Il rapporte que « Chamsoudine Soudjay, lui, a bien été torturé au point de perdre partiellement ses facultés auditives ».

Au début du mois d'avril, une vidéo « des aveux » de Saleh a été



publiée sur les réseaux sociaux. Pour Me Mohamed Nassur « mon client avait pour support une feuille sur laquelle était rédigée les principaux faits saillants qui intéressaient les enquêteurs, d'ailleurs, des coupures étaient facilement décelables sur la vidéo ».

A la question de savoir si les chefs d'accusation de Saleh Assoumani n'avaient pas un lien

quelconque avec les événements de Kandani (au cours desquels, le commandant Fayçal Abdoussalami, le Major Moutu et Nassor Salim ont trouvé la mort le 28 mars dernier dans des circonstances non élucidées, ndlr), Me Mohamed Nassur a indiqué « n'avoir aucune réponse à apporter pour l'instant ».

Fsy

Après une longue période d'investissement dans ses chantiers de développement local et d'appui aux communes de Mitsamiouli et Nyumakomo, MAEECHA se ravit de revenir vers les lecteurs de La Gazette, à travers cette édition spéciale, pour vous faire part des évolutions de son Programme d'Appui au Développement Local de Mitsamiouli et Nyumakomo (PADLMN), de préoccupations, et de propositions pour l'appui à la décentralisation aux Comores ; édition enrichie par des regards concernés, connaisseurs et engagés. Un plaidoyer pour que décideurs et partenaires se préoccupent davantage de l'avenir des communes comoriennes, socle de développement.

L'évolution de la mise en œuvre des PDC de Mitsamiouli et Nyumakomo et la contribution du PADLMN au développement de ces communes.

Un Plan de Développement Communal (PDC) : début d'une dynamique de développement local.

Des communes naissantes délaissées...

La décentralisation aux Comores, dans sa forme actuelle, est née en 2011 avec la promulgation de la loi n°11-005/AU du 7 avril 2011 relative à la décentralisation en Union des Comores et de deux autres lois (organisations territoriales et organisations des communes). Depuis, l'État a créé la direction nationale de la décentralisation et a mis en place les délégations spéciales au sein des 54 communes comoriennes. La direction nationale de la décentralisation est chargée d'appuyer techniquement les communes mais ses moyens sont limités et aucun appui concret n'est réalisé. Ses ressources techniques, humaines, et financières restent insuffisantes voir manquantes.

« Mayendeleyo ya mikowani » pour Mitsamiouli et Nyumakomo.

En 2013, l'ONG MAEECHA a initié le programme « Mayendeleyo ya mikowani » en partenariat avec les deux communes de Mitsamiouli et Nyumakomo, avec l'appui d'Initiative développement et le financement de l'AFD puis de l'Union Européenne. Ce programme regroupe diverses activités d'appui à la décentralisation et d'accompagnement au développement local de chaque commune. Une première phase de trois ans écoulée, les acteurs des deux communes sont conscients des avantages de la décentralisation et réaffirment leur disponibilité à participer au développement de leurs territoires. Les membres des délégations spéciales et des potentiels futurs élus locaux sont formés, et deux cadres de concertation communaux (Zikayo za madjadiliyano), regroupant toutes les catégories d'acteurs issus des localités de chaque commune, sont mis en place.

Des associations communales aux services du développement local.

Les deux cadres de concertation communaux revêtent la forme d'association. Ils sont composés d'une Assemblée Générale (AG) qui désigne en son sein un Comité de Développement Communal (CDC). Ce dernier vote à son tour le bureau.

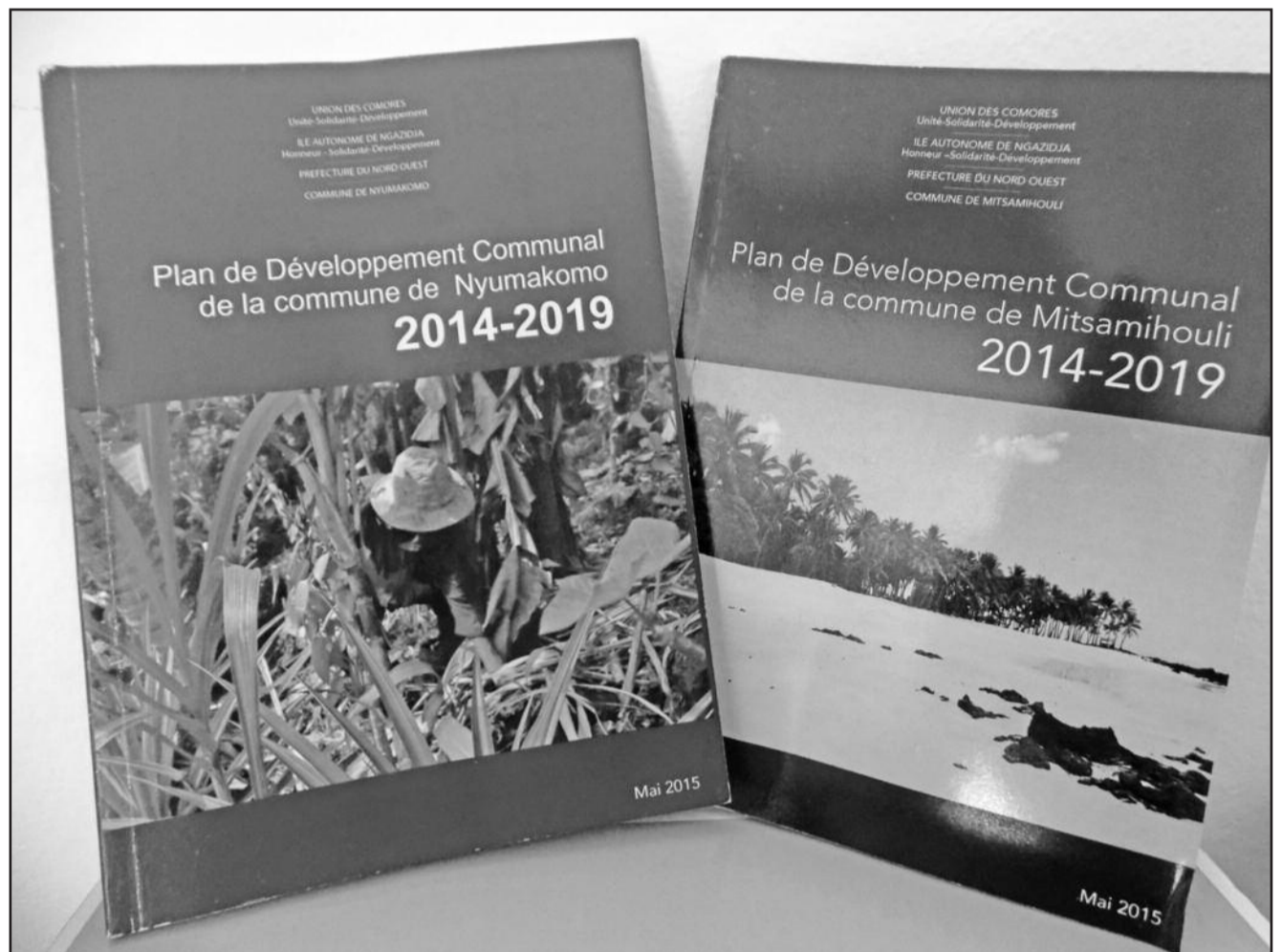
Accompagné techniquement par MAEECHA, les deux cadres ont élaboré la monographie de leurs communes et ont formulé les PDC. Ils assurent par ailleurs le dialogue et la mobilisation communale, la gestion des conflits dans leurs territoires respectifs, et la mobilisation des fonds au profit des projets du PDC.

Des Plans de Développement Communal novateurs et salutaires.

Les PDC de Mitsamiouli et Nyumakomo sont les premiers outils de développement communaux formulés en concertation avec la population. Ils dressent la situation humaine, administrative, et socioéconomique de chaque commune, une planification composée de deux visions à long terme (20 ans) et à court terme (5 ans), une stratégie pour chaque secteur concerné, et les projets à réaliser.

À travers son PDC, la commune de Mitsamiouli définit une vision de cinq ans en mettant l'accent sur le tourisme, l'agriculture, et l'éducation de base pour un total de six projets. Celui de la commune de Nyumakomo priorise l'agriculture, l'éducation primaire, et la santé et regroupe huit projets.

Les PDC sont devenus les références et les guides



pour le développement de ces deux communes.

Des projets et des contributions locales

En 2017, MAEECHA lance la deuxième phase du programme financée par AFD et l'Union Européenne et appuie les deux communes à réaliser les projets prioritaires des PDC.

À Nyumakomo, le projet Agriculture voit la construction d'un hangar de stockage et de conservation des produits agricoles ainsi que trois citernes en zones agricoles pour améliorer l'irrigation des cultures et leur commercialisation. L'école primaire de Pidjani est également bâtie et aujourd'hui enregistrée dans la carte scolaire nationale.

À Mitsamiouli, la réhabilitation de l'école primaire de Fassi et le projet Ecotourisme consistant en la construction de 15 bungalows et 2 restaurants sur les sites de Trou du prophète et Pangashuwa de même que l'organisation de promenades marines sont en cours.

Conscientes que les projets des PDC sont communaux et sont ainsi sous la gestion des mairies, les localités des deux communes contribuent tout de même sans limites humainement en matière de main d'œuvre qualifiée et communautaire, logistiquement, et financièrement aux moyens d'organisation de Madjiliss et de collecte de fonds communautaires. Les cadres de concertation continuent par ailleurs de mobiliser les mairies et les localités pour plus d'implication et de participation dans l'accomplissement des visions définies.

Une démocratie locale et des capacités techniques renforcées.

Le programme « Mayendeleyo ya mikowani » facilite le dialogue communal et la participation des citoyens dans la prise des décisions des conseils communaux. À travers ses AG, le cadre de concertation oriente le développement communal et tient informé la population, des petits pas vers une culture de la redevabilité et de la reddition des comptes. Les acteurs communaux expriment leurs idées et comprennent mieux les questions liées au développement local en assistant

aux conférences-débats. Les mairies, quant à elles, invitent les citoyens à participer à l'élaboration de son budget primitif. Parallèlement, les élus et les acteurs privés et civils des deux communes ont acquis de nouvelles capacités sur la gestion communale, l'animation et la gestion du développement local, qui ont amélioré leur efficacité dans leurs missions respectives.

Qu'en est-il pour les 52 autres communes comoriennes ?

Les autres communes comoriennes, dépendamment de leur localisation et de leur superficie, multiplient les efforts pour répondre à leurs missions mais ne bénéficient pas d'un accompagnement technique régulier. Certaines agissent ponctuellement sur des projets de développement avec des partenaires locaux ou internationaux, tandis que d'autres restent dans les tâches administratives de base. Le manque d'appui technique régulier à ces communes par les directions nationale ou régionale de la décentralisation, ou par d'autres partenaires limite les possibilités de ces communes dans l'accomplissement de leurs missions et augmente le sentiment de non adhésion et le manque de confiance entre elles et leurs citoyens.

Les communes comoriennes ont besoin d'un minimum d'appui technique régulier pour mieux conjuguer l'administration, la démocratie locale, et le développement. Elles ont besoin de moyens de fonctionnement et d'un renforcement de capacités techniques cohérent à leurs devoirs et aux orientations mondiales actuelles. Elles ont aussi besoin de financements locaux, nationaux, et internationaux pour répondre aux besoins d'amélioration des conditions de vie de leurs citoyens et mener le combat contre la pauvreté.

N'oublions pas que tous ses efforts conduiront à des résultats durables si tout commence à partir d'un Plan de Développement Communal élaboré en concertation.

MAEECHA

FOOTBALL: COSAFA CUP WOMEN 2019 EN AFRIQUE DU SUD

Cœlacanthes, 2e contre-performance face aux Malgaches (5-1)

La 2e journée de l'édition 2019 de la Cosafa Cup Women s'est encore soldée par une défaite pour les Cœlacanthes féminins. Dès la 1ère minute du jeu, les dames des Barea de Madagascar ont atomisé leur ambition (5-1) le week-end au Stadium Mandela. De l'autre côté, toujours de la poule (A), les Banyana Banyana ont morcelé les ardeurs du Malawi (3-1), et occupent la 1ère place, suivis des Malgaches, Malawi et Comores.



En Afrique du sud, les résultats du tournoi de la zone australe, intitulé, Coupe féminine du Council of Southern Africa Football Association (Cosafa Cup Women 2019), se succèdent, et se ressemblent pour les Cœlacanthes féminins de la Fédération de Football des Comores. Après la défaite humiliante (17-00), infligée par les Sud-africaines des Banyana Banyana, les voici de nouveau en difficulté face aux Barea féminins de la Fédération Malgache de Football, le week-end au Wolfson Stadium Nelson Mandela Bay, à l'occasion de la 2e journée de la poule (A) du tournoi de l'Association des Fédérations du Football de l'Afrique

australe.

Après le temps réglementaire, Madagascar a réalisé une resplendissante opération face à des Cœlacanthes féminins, moralement perturbés, abattus, voire engourdis. Ce sursaut des Malgaches, auparavant battus par Malawi (2-0), s'est

rémunéré par un score écrasant (5-1).

Du 1er coup de sifflet du début de la partie, des carottes quasi cuites scintillaient déjà à l'horizon. De la 1ère minute du jeu, le débordement de la flamboyante Nivonirina s'est conclu par le but le plus rapide de la

compétition (59e seconde, 1-0).

Au retour des vestiaires, les Barea de Madagascar disposaient d'une large avance de 4 buts. En 2e période, deux autres buts, un des Malgaches, et l'autre, œuvre de Wafa des Comores ont influé le score (5-1).

Les pas de l'Afindrafindrao, célèbre danse traditionnelle de la Grande île, organisée à l'occasion d'une gloire quelconque, se préparaient à assourdir les places publiques.

Cet exploit a permis à Madagascar de récolter ses premiers trois points de ce Cosafa dames 2019. Et parallèlement, le succès de l'Afrique du Sud face au Malawi (3-1) l'impulse aux demi-finales. Les derniers matches de cette poule, correspondant à la 3e journée, mettront en lice, d'une part les Cœlacanthes au Malawi et, d'autre part les Barea aux Banyana Banyana. Et hier, le Malawi a étrillé les Cœlacanthes 13-0. En termes de confrontation, le découragement n'a pas sa place. Les leçons à tirer servent à refonder et à aguerrir une équipe contre-performance.

Bm Gondet

Numéros utiles

Police

Moroni: 764 46 64
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Gendarmerie

Moroni: 764 49 92
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Immigration

Ngazidja: 773 42 86
Anjouan: 771 01 73
Moheli: 772 01 37

Aéroport

Hahaya: 773 15 95
Ouani: 771 07 31
Moheli: 772 03 71

Port maritime

Moroni: 773 00 08
Moheli: 772 02 57
Anjouan: 771 01 43

Hopitaux

Moroni: 773 25 04
Fomboni: 772 03 73
Mutsamudu: 771 00 34

Banques

BIC: 773 02 43
Eximbank: 773 94 01
Banque centrale: 773 10 02
SNPSF: 764 43 00
Meck: 773 36 40

MAMWE

Moroni: 773 48 00
Mutsamudu: 771 02 09
Fomboni: 772 05 18

« Parce que le développement passe d'abord par les communes, l'avenir de la décentralisation aux Comores est décisif. »

Pour croiser les regards et en savoir un peu plus sur l'action des maires de Ngazidja et les problématiques auxquelles ils sont confrontés, MAEECHA s'est adressé au Président de l'Association des Maires de Ngazidja (AMN), Monsieur Ibrahim MBE-LIZI, Maire de Nyumamro Kibiani.

MAEECHA : Le 22 février 2015 ont eu lieu les premières élections communales de l'histoire des Comores indépendantes. Pensez-vous que la mise en place des communes a pu créer un dynamisme au sein de la communauté comorienne ?

Président de l'AMN : Oui, il y a eu un léger dynamisme même si ce dernier a été entravé par les autorités compétentes en l'occurrence le Ministère chargé de la Décentralisation, le Ministère des Finances et le Commissariat insulaire en charge de la Décentralisation. Dans ce processus, la population attend de voir un réel engagement de l'Etat et pourtant il n'y a eu aucune avancée considérable.

MAEECHA : Quel rôle les maires jouent-ils dans le développement local ? Quels sont leurs moyens d'actions ?

Président de l'AMN : Concernant son rôle, le Maire est un personnage influent dans la vie de la commune. A travers les décisions prises au sein de son conseil municipal notamment, mais aussi des contacts qu'il lie à l'extérieur, il œuvre pour le bien-être de ses concitoyens et s'efforce d'améliorer

leur cadre de vie. Il travaille en collaboration avec les communes environnantes dans divers domaines (éducation, sport, santé, etc.) dans le cadre de l'intercommunalité.

Dans ce rôle de personnage central, il se fait aider par des adjoints qui le représentent lors des manifestations ou réunions et qui reçoivent sur rendez-vous les administrés en mairie en fonction de leur délégation respectives.

Pour ses moyens d'action, le maire a un conseil municipal qui lui est légitime, il possède aussi la police municipale, il a l'autorité de créer un impôt local c'est-à-dire il a une autonomie financière pour bien assurer les actions de la commune.

MAEECHA : Il n'est plus à démontrer que la diaspora comorienne est un acteur clé voire incontournable du développement de notre pays. Avez-vous pu établir des relations de partenariat entre les communes et la diaspora ?

Président de l'AMN : Oui tout à fait. On fait le nécessaire pour mettre en valeur les actions considérables de notre diaspora car elle contribue beaucoup au développement de notre pays même si le gouvernement ne facilite pas leurs démarches. D'ailleurs, depuis ma nomination au poste de Président de l'Association des Maires de Ngazidja, je ne cesse de multiplier les contacts et les rencontres afin de mieux orienter les actions de la diaspora en faveur du développement des Comores plus particulièrement dans les communes.

MAEECHA : Selon vous, quels sont les obstacles au parachèvement de la décentralisation aux Comores ?

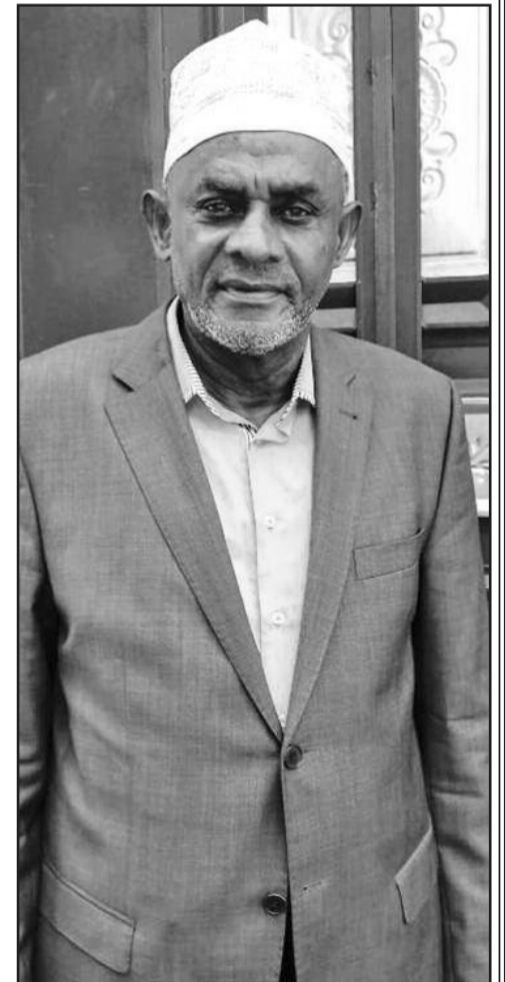
Président de l'AMN : Les obstacles au parachèvement de la décentralisation sont nombreux, toutefois on peut retenir quelques-uns qui sont très importants : l'engagement insuffisant de l'Etat, le manque d'appropriation de la population, l'implication bien limitée de la diaspora dans le processus.

MAEECHA : En tant que Président de l'Association des Maires de Ngazidja, pourriez-vous nous parler de vos principales contributions dans le processus de la décentralisation ?

Président de l'AMN : Nous avons pu faciliter tous les transferts de compétences au niveau des communes pour que ces dernières puissent travailler efficacement. Nous avons aussi appuyé la rédaction des textes statuant la décentralisation pour qu'ils soient exécutés au niveau des autorités insulaires et enfin nous avons établi une coopération entre la région PACA, le département de Saint Denis en France et l'Association des Maires de Ngazidja.

MAEECHA : Comment imaginez-vous l'avenir de la décentralisation aux Comores ?

Président de l'AMN : Parce que le développement passe d'abord par les communes, l'avenir de la décentralisation aux Comores est décisif. Il faut savoir que dans un environnement mondialisé, le local, le territoire est au cœur de toutes les réflexions et des solutions pour la construction démocratique et sociale moderne. Face aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux, l'approche locale présente une ébauche pour un développement équitable et durable qui favorise l'inclusion sociale et permet aussi bien la



transformation des modèles de production et de consommation, que la sauvegarde de l'identité et de la pratique démocratique au quotidien.

La suite de cette édition spéciale au prochain numéro !

FOOTBALL : CHAMPIONNAT D'AFRIQUE DES NATIONS, 2020

En Namibie, les vaillants Cœlacanthes ont défié les braves Warriors (0-0)

Le résultat (0-0) du face-à-face retour du week-end, la Namibie et les Comores, comptant pour les éliminatoires du Chan Cameroun 2020, est encourageant. Battus à Moroni (2-0), les visiteurs avaient toutes les cartes en main pour renverser la situation. Mais, les dieux du stade namibien ont fait obstacle à leur ambition. Ce score de parité et vierge, aussi reconfortant qu'il soit, n'est pas suffisant pour empêcher la Fédération de Football des Comores de blanchir les tenues, en perspective de la prochaine édition.

Le premier tour aller des préliminaires du Championnat d'Afrique des Nations (Chan Cameroun 2020) a été tenue l'avant-dernier week-end passé. Dans l'Archipel aux îles de la Lune, les Cœlacanthes-bis locaux de la Fédération de Football des

Comores n'ont pas su tenir tête aux assauts tactiques des Braves Warriors de Namibia Football Association. Après cette défaite, subie au stade de Moroni (2-0), les Braves Warriors de la Fédération de Namibie de football ont reçu devant leur propre public, un public exigeant et bien vivant, les Cœlacanthes-bis locaux de la Fédération de Football des Comores.

A Windhoek le week-end, les protégés du staff technique, constitué par Zola Ali François Charikane, Tumbu Bacar et Ali Mchindra, ont déployé des efforts surhumains, et fait preuve de sacrifice. Ils avaient toutes les cartes en main pour déjouer les pronostics, et battre les Braves Warriors de la Fédération Namibienne de Football. Mais, les dieux de leur stade ont fait obstacle aux ambitions comoriennes. Malgré la fragile situation



vécue les Braves Warriors de Namibia Football Association, les vaillants Cœlacanthes-bis locaux de la Fédération de Football des Comores n'ont pas pu renverser la tendance.

Certes, le score de parité et vierge réussi (0-0) est honorable et très encourageant pour les Comoriens !

Mais, il n'est pas suffisant pour empêcher les malchanceux Cœlacanthes-bis locaux de la Fédération de Football des Comores de voir un pressing et patienter jusqu'à la prochaine édition. Cœlacanthes-bis locaux, merci et courage !

Bm Gondet

La Gazette des Comores
Directeur général
 Saïd Omar Allaoui
Directeur de la publication
 Elhad Saïd Omar
Rédacteur en chef
 Mohamed Youssouf
Rédaction
 A. Mmagaza
 M.I.M Abdou
 A.O. Yazid
 Faïza Soule Youssouf
 Binti Mhadjou
 Nassuf Ben Amad
 Kamal Gamal Abdou
Chronique Sportive
 B.M. Gondet
Mise en page
 Abdouchakour Aladi Nourou
Responsable commercial
 Mariama Mhoma
Documentation archiviste
Photographe / Site Web
 Mohamed Saïd Hassane
Impression
 Graphica Imprimerie
www.lagazettedescomores.com
 Tel: 773 91 21/ 322 76 45

UNIVERSITE PRIVEE
UPRIM
 DE MADAGASCAR

Karibu ! Bienvenue ! Welcome !
UPRIM COMORES

«Investissez dans une valeur sûre, choisissez UPRIM!»

DÉCROCHEZ LES DIPLÔMES DE

Licence

Master I

Master II

Communication

Gestion et Management

Commerce et Marketing

Droit

Relations Internationales
 et Diplomatie

Droit Public

Paramédicaux

Technicien de laboratoire

Anesthésiste

Urgentiste

Echographiste

Kinésithérapeute

UPRIM COMORES : COULEE, Tél. 4330267-455 75 64-347 08 97 mail:uprim.comores@gmail.com

WO MSOMO OUWO NDE CHOMBO YIHOU KABISA PVOKO NGARIDJO HOUDJOI RIROUMIYE YILI RI BADILI YE DOUNIA